

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

· Nom du produit : **Peroxyde d'hydrogène**

· Producteur/fournisseur :

Reactolab SA
Au Verney 1
CH-1077 Servion

Email : info@reactolab.ch

Tel. +41 (0)21 903 32 32

Fax +41 (0)21 903 31 67

· Service chargé des renseignements : Département sécurité produit

· Renseignements en cas d'urgence :

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Freiestrasse 16
CH-8030 ZÜRICH

Tél.: +41 (0)1 251 51 51

Tél.: +41 (0)44 251 66 66

Fax : +41 (0)44 252 88 33

Numéro de cas d'urgence national : 145

2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractéristiques chimiques : liquide visqueux, aux puissantes propriétés oxydantes.

Nom du produit : peroxyde d'hydrogène

Synonyme : eau oxygénée

· No CAS Désignation : 7722-84-1

· Code(s) d'identification

· No CE (EINECS) : 231-765-0

· No Index CE : 008-003-00-9

Formule moléculaire : H₂O₂

Masse molaire : 34,0147 g/mol

Eau oxygénée

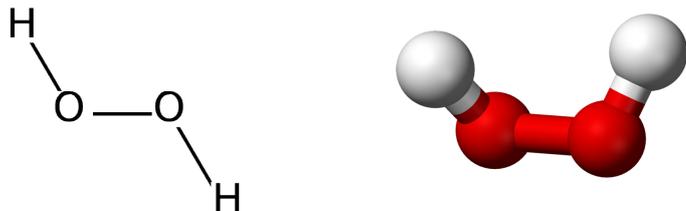
malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

Formule semi-développée et représentation 3D du peroxyde d'hydrogène :



3. IDENTIFICATIONS DES DANGERS

Principaux dangers (directive 1999/45/CE) :



C : Corrosif

O : Comburant

Selon les nouveaux pictogrammes de danger (SGH) :

**• Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :**

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.

Phrases de risque :

R5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R20/22 Nocif par inhalation / Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

Conseils de prudence :

S1/2 Conserver sous clé / Conserver hors de portée des enfants.

S17 Tenir à l'écart des matières combustibles.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et consulter un ophtalmologiste.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).

S36/37 Porter un vêtement de protection approprié / Porter des gants appropriés.

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage approprié.

S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. PREMIERS SECOURS

• Indications générales :

• après inhalation :

Transférer la personne à l'air frais.

• après contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

• après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Protéger l'oeil intact.

• après ingestion :

Ne pas faire vomir.

Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas essayer de neutraliser.

• Indications destinées au médecin :

• Les symptômes suivants peuvent apparaître :

Irritation des voies respiratoires

Irritations des muqueuses

Gêne gastro-intestinale

Spasme

Brûlures

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

• Moyens d'extinction:

Eau, eau pulvérisée

• Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

poudre sèche

sable

mousse

• Equipement spécial de sécurité :

Porter un vêtement de protection totale.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

• Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer les eaux ou les canalisations.

• Méthodes de nettoyage/récupération :

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les résiduels liquides à l'aide d'un produit absorbant

(sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

7. PRECAUTION DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Manipulation :

• Précautions à prendre pour la manipulation:

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Éviter la formation d'aérosols.

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

• Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Le produit est comburant.

Stockage :

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites :

Acier fin

Aluminium

Polyéthylène

PVC

PTFE (Teflon)

• Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des lessives.

Ne pas stocker avec des matières inflammables.

• Température de stockage :

< 25°C

8. PROCEDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EPI

• Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

• Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :

7722-84-1

SUVA

Valeur momentanée : 1,4 mg/m³, 1 ppm

Valeur à long terme : 1,4 mg/m³, 1 ppm

• Equipement de protection individuel :

• Mesures générales de protection et d'hygiène :

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévoir une douche d'oeil sur le lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

• **Protection respiratoire :**

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire :

Filtre spécial NO-P3.

• **Protection des mains :**

Caoutchouc naturel/latex naturel - NR 480 min 0.5 mm

Polychloroprène - CR 480 min 0.5 mm

Caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR 480 min 0.35 mm

Butylchaoutchouc - Butyl 480 min 0.5 mm

Caoutchouc fluoré - FKM 480 min 0.4 mm

Chlorure de polyvinyle - PVC 480 min 0.5 mm

• **Protection des yeux :** Lunettes de sécurité à protection intégrale.

• **Protection du corps :** Vêtement de travail protecteur.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

• **Indications générales.**

Forme : solution aqueuse

Couleur : incolore

Odeur : nauséabonde

• **Modification d'état**

Point de fusion : -11 °C (90 %)

-39 °C (70 %)

-33 °C (35 % de H₂O₂)

Point d'ébullition : 141 °C (90 %)

125 °C (70 %)

108 °C (35 % de H₂O₂)

• **Point d'éclair :** non applicable

• **Température d'auto-inflammation :** n'est pas auto-inflammable

• **Pression de vapeur à 20°C :**

1,9 hPa (DIN 51754) Page 6 de 11

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

- **Pression de vapeur à 50°C :** 13,2 hPa
- **Densité à 20°C :** 1,13 g/cm³ (ASTMD4052-86)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C :** complément soluble
- **Valeur du pH :** 3
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** log Pow: -1.07
- **Viscosité, cinématique :** 1.1 mm²/s

10. STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Réactions dangereuses:**
Réactions aux lessives.
- **Produits de décomposition dangereux :**
Hydrogène
Oxygène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Toxicité aiguë :**
- **Valeurs LD/LC500 déterminantes pour la classification :**
Oral LD50 1,193 - 1,270 mg/kg (rat)
Dermique LD50 4,060 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4h 2000 mg/m³ (rat)
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :**
Irrite les muqueuses
Irritant pour la peau.
- **des yeux :** Risque de lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

Autres informations : Une exposition répétée provoque des atteintes du système respiratoire.

L'ingestion provoque une irritation des voies respiratoires supérieures et des dérangements gastro-intestinaux .

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

• Effets écotoxiques :

Toxicité pour les poissons :

CL50

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Dose: 16.4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les daphnies :

CE50

Espèce: Daphnia magna

Dose: 7.7 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues :

CI50

Espèce: Chlorella vulgaris (Algues d'eau douce)

Dose: 2.5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

• Indications générales :



Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

13. CONSIDERATION RELATIVE A L'ELIMINATION

• Produit :

• Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

Doit faire l'objet d'un traitement chimico-physique conformément aux prescriptions légales.
Les solutions diluées peuvent être envoyées à une station d'épuration.

• Emballages contaminés :

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

14. INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

• Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

• Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :

5.1

• Indice Kemler :

58

• No ONU :

2014

• Groupe d'emballage :

II

• Désignation du produit :

Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse

• Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

• Classe IMDG :

5.1

• No ONU :

2014

• Groupe d'emballage :

II

• No EMS :

F-H,S-Q

• Désignation technique exacte :

Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse

• Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

• Classe ICAO/IATA :

5.1

• No ID ONU :

2014

• Groupe d'emballage :

II

• Désignation technique exacte :

Peroxyde d'hydrogène en solution aqueuse

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les produits dangereux.

• Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Principaux dangers (directive 1999/45/CE) :



C : Corrosif

O : Comburant

Selon les nouveaux pictogrammes de danger (SGH) :



• Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les voies respiratoires et la peau. Risque de lésions oculaires graves.

Phrases de risque :

R5 Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R20/22 Nocif par inhalation / Nocif en cas d'ingestion.

R35 Provoque de graves brûlures.

Conseils de prudence :

S1/2 Conserver sous clé / Conserver hors de portée des enfants.

S17 Tenir à l'écart des matières combustibles.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et consulter un ophtalmologiste.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec... (produits appropriés à indiquer par le fabricant).

S36/37 Porter un vêtement de protection approprié / Porter des gants appropriés.

S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage approprié.

Eau oxygénée

malumiere N°: 7-100210

Date de création : 10 février 2010

Version 1 par sammy@malumiere.ch

Date de révision : 16 février 2010

S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.